Charte de l'intervenant EARS

Notre fondement : une vision chrétienne de l'être humain.

L'être humain a été créé par Dieu à son image et à sa ressemblance, il les créa homme et femme. Créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, l'homme et la femme sont des êtres de relation. Uniques et porteurs d'une inaliénable dignité, ils assument leur nature humaine et sexuée, dans toutes les dimensions indissociables de leur personne : corps, âme et esprit. Ils sont appelés au don et à la communion.

La relation se fonde sur le désir d'être reconnu, d'être aimé et d'aimer qui témoigne d'un signe de vie, beau et bon.

La sexualité humaine est une réalité hautement positive dans la communion des personnes : accueil possible de la vie, union des corps, plaisir partagé.

L'éducateur éveille à la responsabilité, à l'engagement dans la durée, au respect de soi et d'autrui dans la liberté responsable.

La relation est promesse de bonheur, à ce titre elle suppose pour chacun d'éclairer sa conscience.

La vocation de l'être humain à la relation, à l'amitié et à l'amour est un don et une bonne nouvelle, un appel à grandir en humanité tout au long de la vie.

Principes déontologiques qui engagent l'intervenant en EARS

- **S'inscrire dans le projet pédagogique**
- **Respecter le rôle des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants**
- **Suivre une formation, initiale et continue**
- **Adopter une posture professionnelle** qui met à distance son parcours personnel et accueille sans jugement
- **Poser un cadre sécurisant** fondé sur l'écoute active et bienveillante, le respect et l'empathie
- **Respecter la liberté de conscience, de parole et d'intériorité de chaque élève**
- **Respecter la confidentialité des échanges**, dans le respect du cadre légal de la protection de l'enfance et de l'adolescence
- **Situer clairement le cadre de l'intervention** et le statut de l'intervenant
- **Réaliser un bilan de son intervention** avec les personnes concernées au sein de l'établissement
- **Discerner et communiquer des attitudes** ou des mots qui peuvent évoquer une souffrance ou des faits préoccupants, en lien avec les responsables éducatifs

<u>Principes pédagogiques qui engagent l'intervenant en EARS</u>

- **Rechercher constamment l'émergence de la dignité** de la personne quels que soient les sujets et les questions abordés
- **Etre attentif à la diversité culturelle** et religieuse des jeunes
- **Respecter la complémentarité** des interventions et le cadre institutionnel
- **S'adapter au profil du groupe** et prendre en compte l'hétérogénéité des enfants ou des jeunes
- **S'inscrire dans une pédagogie du lien** qui veille à l'unité de la personne quel que soit le sujet abordé
- **Aider les jeunes** à identifier des personnes ou lieux-ressources pour aborder les sujets liés à la vie relationnelle et sexuelle
- **Privilégier la pédagogie inductive** afin de rejoindre les jeunes là où ils en sont
- **Susciter la réflexion personnelle des jeunes**, éveiller leur esprit critique et leur capacité de discernement
- **Favoriser des supports pédagogiques** stimulant l'attention des jeunes et les interactions
- **Informer de façon rigoureuse et actualisée**

Les membres signataires de cette charte adhèrent aux recommandations 280 à 286 d'Amoris Laetitia (en annexe de la charte).